



**INTERCO
JUSTICE**

3 JOURS DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

**UNE PERTE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT ORGANISÉE
PAR NOTRE GOUVERNEMENT !**

Indice majoré	Salaire de base mensuel brut	Perte en brut pour 3 jours de carence	Indemnisation à 90% = perte de 10% /jour d'arrêt supplémentaire	Salaire brut moins une semaine d'arrêt maladie
366	1 801,74 €	180,17 €	6,01 €	1 609,55 €
370	1 821,43 €	182,14 €	6,07 €	1 627,14 €
375	1 846,04 €	184,60 €	6,15 €	1 649,13 €
380	1 870,66 €	187,07 €	6,24 €	1 671,12 €
385	1 895,27 €	189,53 €	6,32 €	1 693,11 €
390	1 919,88 €	191,99 €	6,40 €	1 715,10 €
395	1 944,50 €	194,45 €	6,48 €	1 737,08 €
400	1 969,11 €	196,91 €	6,56 €	1 759,07 €
410	2 018,34 €	201,83 €	6,73 €	1 803,05 €
420	2 067,57 €	206,76 €	6,89 €	1 847,03 €
430	2 116,80 €	211,68 €	7,06 €	1 891,00 €
440	2 166,02 €	216,60 €	7,22 €	1 934,98 €
450	2 215,25 €	221,53 €	7,38 €	1 978,96 €
460	2 264,48 €	226,45 €	7,55 €	2 022,93 €
470	2 313,71 €	231,37 €	7,71 €	2 066,91 €
480	2 362,93 €	236,29 €	7,88 €	2 110,89 €
490	2 412,16 €	241,22 €	8,04 €	2 154,86 €
500	2 461,39 €	246,14 €	8,20 €	2 198,84 €
520	2 559,85 €	255,98 €	8,53 €	2 286,80 €
540	2 658,30 €	265,83 €	8,86 €	2 374,75 €
560	2 756,76 €	275,68 €	9,19 €	2 462,70 €
580	2 855,21 €	285,52 €	9,52 €	2 550,66 €
600	2 953,67 €	295,37 €	9,85 €	2 638,61 €
620	3 052,12 €	305,21 €	10,17 €	2 726,56 €
640	3 150,58 €	315,06 €	10,50 €	2 814,52 €
660	3 249,03 €	324,90 €	10,83 €	2 902,47 €
680	3 347,49 €	334,75 €	11,16 €	2 990,42 €
700	3 445,95 €	344,59 €	11,49 €	3 078,38 €

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

***Simulation pour un temps complet**

Les dernières semaines ont vu se succéder les annonces, toutes négatives et stigmatisantes contre la Fonction publique et ses agents.

La CFDT syndicat représentatif des agents de la fonction publique, lance une pétition afin de relayer la parole et les attentes de l'ensemble de nos collègues, quel que soit leur métier, quel que soit leur lieu de travail, quel que soit leur niveau hiérarchique.

29 novembre 2024

La CFDT veut déconstruire les idées reçues sur les absences pour cause d'arrêt maladie :

Entre 2022 et 2023, la baisse des absences pour raison de santé est plus importante dans la fonction publique (-2,5 jours) que dans le secteur privé (-1,4 jours).

Cependant si la moyenne des absences pour raison de santé est plus importante de 16.5% dans la Fonction publique que dans le secteur privé, encore faut-il prendre en compte des caractéristiques de population qui sont très différentes et expliquent cet écart :

- les agents de la fonction publique sont statistiquement plus âgés que la population active : en 2022, 37 % des agents de la fonction publique avaient au moins 50 ans, alors que les 50 ans et plus représentent 31,5 % de la population active fin 2023*.

- la fonction publique est plus féminisée que la population active : en 2022, 63% des agents de la fonction publique sont des femmes, alors qu'elles représentent 50,5 % de la population active fin 2023*. Plus d'1/3 des différences d'arrêt maladie H/F s'expliquent par la grossesse, les autres facteurs étant leurs charges familiales plus lourdes et leur surexposition aux RPS, cette mesure est donc discriminatoire à l'égard des femmes.

*rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2024 ([Rapport Annuel 2024](#))

Pour la CFDT, il est nécessaire d'objectiver les causes de ces absences pour raison de santé afin de pouvoir agir dessus pour réduire leurs impacts sur la santé des agents, par une négociation sur la qualité de vie au travail. **Cela éviterait de prendre des décisions radicales qui stigmatisent les agents publics et en font les boucs émissaires de la dette publique.**

Le 5 décembre soyons tous mobilisés pour montrer à nos concitoyens combien nous tenons à nos missions et à nos métiers, dans l'intérêt de tous.

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://interco.cfdt.fr)



SIGNEZ NOTRE PÉTITION EN LIGNE.

29 novembre 2024